Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1310

Artikel: Limites de la démocratie directe
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015194

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
4 septembre 1997 – nº 1310
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

Limites de la démocratie directe

SOUVENT LES INITIATIVES populaires contribuent à stimuler le débat politique. Elles bousculent l'agenda en imposant des thèmes négligés par les partis et les autorités. Même si elles sont rejetées en votation, elles préparent le terrain pour des solutions innovatrices. Bref, le droit d'initiative apporte l'oxygène indispensable à un système politique guetté par l'immobilisme.

Cette qualité ne vaut pas dans tous les cas. Dans le dossier du génie génétique, par exemple, l'initiative lancée par l'Appel de Bâle a contribué à figer des positions inconciliables plutôt qu'elle n'a éclairé les enjeux et les problèmes liés à ce nouveau pouvoir de l'homme sur la vie. Il n'est que d'observer la campagne lancée depuis plusieurs mois déjà et qui table avant tout sur la peur. Pour les uns, peur que la dissémination des organismes génétiquement modifiés ne perturbe l'équilibre écologique et n'affecte la santé humaine. Pour les autres, peur que la renonciation à ces nouvelles techniques ne nous laisse désarmés face à des maladies aujourd'hui incurables.

L'initiative pour la protection génétique a contribué à figer des positions inconciliables

En politique comme ailleurs la peur est mauvaise conseillère. Point n'est besoin de disposer de compétences scientifiques étendues pour comprendre que le génie génétique comporte tout à la fois des avantages indéniables et des risques certains. Un scrutin populaire qui ne laisse de choix qu'entre l'adhésion ou le rejet ne permet pas d'affronter sereinement un tel problème. La Constitution, parce qu'elle établit des règles fixes difficilement modifiables, n'est pas le lieu adéquat pour trancher de manière catégorique.

Initiative ou pas, le génie génétique continuera de se développer. Si nous lui barrons la route, ce développement se fera ailleurs et nous n'hésiterons pas, le cas échéant, à profiter de ses découvertes. Plutôt que de nous déchirer abstraitement sur le principe, c'est du processus de contrôle qu'il faut débattre. Déjà le Parlement a édicté des dispositions législatives qu'il complétera probablement d'ici l'an prochain. Cela ne suffit pas. Les incertitudes et l'enjeu éthique que recèle le génie génétique exigent une approche nouvelle, des modes de participation originaux aptes à garantir le contrôle démocratique d'un domaine à la fois complexe et en constante évolution. Pour être efficace, ce contrôle implique une évaluation permanente de l'impact des applications du génie génétique et un suivi dans l'appréciation des enjeux toujours nouveaux de cette discipline. Certains pays ont institué des conférences de consensus réunissant experts et laïcs (voir en page 2). Pourquoi ne pas admettre que, dans certains domaines, les formes traditionnelles de la démocratie directe ont atteint leurs limites et ne pas tenter l'expérience en Suisse? JD